

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A MARSEILLE

Entre,

D'une part,

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sise 10 place de la Joliette - Les Docks - Atrium 10.7 - 13002 MARSEILLE, représentée par son Président, Monsieur Guy TEISSIER, dûment habilité par décision du Conseil de Communauté du 25 avril 2014,

Et,

D'autre part,

Le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la politique de la Ville à Marseille, sis à l'Hôtel de Ville de Marseille, représenté par sa Présidente en exercice, Arlette FRUCTUS,

Il est convenu ce qui suit

PREAMBULE

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a adhéré au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille le 26 mars 2007. Au Conseil de Communauté du 9 octobre 2014, elle a décidé de contribuer aux frais d'ingénierie du GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille à hauteur de 38 979 €. Cette participation correspond au financement d'un poste de « chargé de développement des programmes partenariaux » permettant d'assurer l'interface entre les directions de droit commun de Marseille Provence Métropole et les équipes opérationnelles du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille.

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la subvention accordée au GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille pour l'année 2014, ainsi que les obligations des parties.

Article 2 : Montant

Le montant de la subvention accordée au GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille est fixé à 38 979 €. Les crédits nécessaires sont positionnés au budget 2014 de la Communauté urbaine, Sous-politique E 110 Nature 6574, Fonction 824.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention

Conformément à la délibération n° HPV _____ du Conseil de Communauté du 9 octobre 2014, le versement de la totalité de la subvention interviendra à la première demande de l'Assemblée Générale du GIP pour la gestion de la politique de la Ville à Marseille, qui s'effectuera après notification de la convention.

Article 4 : Contrôle

Marseille Provence Métropole aura le droit de faire procéder aux vérifications qu'elle jugera utiles pour s'assurer que les clauses de cette présente convention sont régulièrement observées.

Article 5 : Durée

La durée de la présente convention est fixée à partir de la date de sa notification pour une durée maximale d'un an. Elle s'achèvera au paiement effectif de la subvention par la Communauté Urbaine.

Article 6 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec l'accusé de réception valant mise en demeure, cette mise en demeure étant restée sans effet dans le délai imparti.

En cas de résiliation pour non respect des engagements par le GIP pour la gestion de la politique de la ville à Marseille, le versement des fonds devra être restitué à la Communauté Urbaine.

Article 7 : Litiges

Tous les litiges seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Guy TEISSIER

Pour le GIP pour la gestion
de la politique de la ville à Marseille
La Présidente

Arlette FRUCTUS

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE MARSEILLE *Programmation associative 2014*

EMPLOI :

Organisation de chantiers d'insertion, soutien à l'insertion par l'activité économique à la création d'entreprises

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ETAT	Conseil Régional	Ville de Marseille
CROIX ROUGE INSERTION	La Ressourcerie	4 000 €	3 000 €			1 000 €
PLANETE ADAM	Détection et Accompagnement des micro-entrepreneurs (entreprendre en banlieue)	15 000 €	5 000 €	5 000 €		5 000 €
Association de Gestion et d'animation du centre socio-culturel del Rio	Projet de mobilisation des publics autour des parcours d'insertion	10 500 €	5 000 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL ACTIONS EMPLOI INSERTION			13 000 €			

Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

**HABITAT : Développement de l'information et de la concertation des habitants,
Mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat**

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ETAT	Conseil Régional	Ville de Marseille
Section CLCV Frais Vallon	Insertion par le logement	8 000 €	3 000 €	3 000 €		2 000 €
ADDAP 13 (Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13)	Itinérance des jeunes vers l'habitat (Tout Marseille)	10 000 €	5 000 €			5 000 €
AMPIL (Action méditerranéenne pour l'insertion sociale par le logement)	Parc Kallisté : Accès au droit lié au logement, intermédiation entre les différents acteurs du site et veille technico-juridique de la copropriété	20 000 €	5 000 €	15 000 €		

Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ETAT	Conseil Régional	Ville de Marseille
Association Marseillaise des Missions du Midi (tout Marseille)	Préparons ensemble l'avenir de chacun	10 000 €	4 000 €	6 000 €		
Agir ensemble pour le logement en Huveaune	Pôle Ressource Habitat	16 000 €	3 500 €	4 500 €		8 000 €
Compagnons Bâtisseurs de Provence	Expérimentation d'auto réhabilitation accompagnée auprès des propriétaires occupants modestes (Consolat)	13 000 €	5 000 €	8 000 €		
TOTAL HABITAT			25 500 €			

GESTION URBAINE DE PROXIMITE : Promotion du tri sélectif et de la réduction des déchets développement des actions pédagogiques et de sensibilisation à l'entretien des espaces communs et à leurs respects développement de la médiation sociale et des jardins collectifs

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ETAT	Conseil Régional	Ville de Marseille
Marseille Actions Développement Echange	Ensemble pour Bassens 2014	15 000 €	3 000 €	3 000 €	6 000 €	3 000 €
Association de gestion du Centre socio culturel de Frais Vallon	Vive la Colline de Frais vallon	6 000 €	2 000 €		1 500 €	1 500 €
Fraternité la Belle de Mai	La fraternité se cultive	10 000 €	3 500 €	1 500 €	5 000 €	
Association de gestion et d'animation de la Maison des Familles et des Associations	Animation et développement local par l'environnement 14ème	13 043 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €	1 043 €
Atelier Marseillais d'Initiative en Ecologie Urbaine (AMIEU)	Citoyenneté urbaine jardins les Tuileries	7 500 €	4 000 €	2 000 €		1 500 €

Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ETAT	Conseil Régional	Ville de Marseille
Atelier Marseillais d'Initiative en Ecologie Urbaine (AMIEU)	Ma Renaude pour un jardin	7 000 €	3 000 €			4 000 €
LOGIREM	Valorisation du tri et déchets La Soude	5 000 €	5 000 €			
Centre de Culture Ouvrière Velten	Actions concertées de sensibilisation autour de Belsunce et l'îlot Velten (CS Velten)	12 000 €	4 000 €	4 000 €		4 000 €
Formation et métier LEP St Henri	J'entretiens mon jardin	9 500 €	2 500 €	7 000 €		
Le Naturoscope Centre d'Etude et d'initiation à l'Environnement	La Nature dans la Cité	4 000 €	2 000 €	2 000 €		

Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

ASSOCIATION	PROJET	COUT TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	CUMPM	ETAT	Conseil Régional	Ville de Marseille
La Bricothèque	La bricothèque	5 000 €	1 000 €	2 000 €		2 000 €
Recyclodrome	Développement de la ressourcerie dans le quartier	5 000 €	5 000 €			
Association du Centre Social la Rouguière Libérateur Comtes	Les jardins de la Rouguière	10 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Centre de Culture Ouvrière La Savine	Jardins partagés à la Savine	4 000 €	3 000 €			1 000 €
Association des Equipements Collectifs centre social la Castellane	Habitat cadre de vie	12 000 €	2 000 €	2 000 €		8 000 €

TOTAL GUP	47 500 €
-----------	----------

TOTAL FONCTIONNEMENT CUCS DE MARSEILLE : 86 000 €

Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

PARTICIPATION AU GIP

GIP pour la Gestion de la politique de la ville de Marseille	Participation aux frais d'ingénierie		38 979 €			
---	--------------------------------------	--	-----------------	--	--	--